L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 9 MAI 1879. 52me Année

DUFOUR & LIMET,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI, 9 MAI 1879.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par Stern & Co., dans leurs salles d'encan, bœufs, moutons, couleurs et bonbonnière.

Par Stern & Co., dans leurs salles d'encan, bœufs, moutons, couleurs et bonbonnière.

☞ L'attention de nos lecteurs est spécialement appelée sur la vente de la riche et productive succursale connue sous le nom de Plantation Mairo, appartenant autrefois à Jos Alex. Grant et subséquemment à Thomas B. Lee. Cette propriété a une belle récolte croissante, et est équipée d'une manière complète avec machines, mules, animaux, etc. Bien n'y manque et elle est faite pour une exploitation complète et la faire valoir en ferme.

Cette vente aura lieu demain à la Bourse d'encan St-Charles, par le ministère de M. C. R. Ormond.

Pour les conditions et toutes autres informations, voyez les annonces de Grunsky. La vente est positive.

LA CONVENTION.

XVII

DES IMPOTS.

(Suite, voir *l'Abeille* des 6, 7 et 9 mai.)

Préoccupés des difficultés de notre situation, des citoyens, assurément bien intentionnés, ont groupé divers remèdes pour aider au relèvement de l'industrie et du commerce. Les uns ont poggédé d'exempter complètement le capital de l'impôt, afin, disent-ils, d'attirer ici les capitaux dérangers dont nous avons besoin ; les autres, moins absolus, veulent qu'on exempte seulement le capital employé dans les manufactures ; enfin c'est une idée généralement accepté que l'abolition des patentes (licenses) serait une mesure favorable au développement du commerce. Beaucoup de personnes pensent, d'un autre côté, que l'impôt sur le mobilier est inquisitorial et vexatoire et qu'on ferait aussi bien de l'abolir.

Si l'on écoutait tous ces réformateurs, il en résulterait que toutes les charges de l'impôt devraient être reportées sur la propriété foncière qui en a déjà une trop lourde part. La remède serait pire que le mal ; il achèverait la ruine générale commencée par le régime d'exactions et de spoliations auquel a été soumise la propriété foncière depuis dix ans. L'industrie et le commerce qu'on désire encourager, continuerait à être paralysés, parcequ'on tourmenté dans le même cercle vicieux.

La propriété foncière, il ne faut pas l'oublier, est un capital et un capital productif. L'écraser au profit du capital mobilier ne profiterait pas à ce dernier, car ce serait atteindre le source des consommateurs en même temps que la classe la plus importante des producteurs, les producteurs agricoles. Sans nier les avantages que l'on peut tirer de l'industrie et du commerce, nous avons rappelé bien souvent, ce qui est un axiôme incontesté, que l'agriculture est la source première de toutes les richesses ; et que c'est principalement dans le développement des ressources du sol et fécond de la Louisiane qu'il faut chercher le relèvement de nos ruines.

La division du sol, la multiplicité des petites fermes, les raisons centrales, l'établissement de comptoirs agricoles, tels sont les moyens à employer pour arriver à ce résultat. Mais la première condition à remplir, c'est l'allégement des impôts qui rendent de la valeur aux propriétés immobilières et qui restaurent le crédit immobilier aujourd'hui détruit. Dans toute société bien équilibrée, la fortune immobilière doit être la mieux assise, celle qui offre le plus de garanties, celle, par conséquent, qui doit jouir du meilleur crédit.

Nous avons besoin de capitaux, cela est vrai, mais les capitaux ne manquent pas dans le monde, nous en avons même qui restent inactifs dans les banques et les caisses d'épargnes ou qui cherchent des placements dans les Bons à 4 ojo des Etats-Unis. Pourquoi ? Parce que la propriété foncière si malheureuse partout par l'épargne, a été sacrifiée par un système à la fois détestueux et oppressif d'impôts. Qu'on la replace dans des conditions normales et cette propriété regrandira vite favour. Sa valeur, tombée de 400 millions de dollars à cent millions, c'est-à-dire des trois quarts, remontera rapidement.

Que les prôneurs sur hypothèques soient consolés par quelques modifications dans notre législation, de pouvoir réaliser promptement et facilement leur gage, et les capitaux viendront s'offrir d'eux-mêmes à la propriété rurale et urbaine. Le capital de cent millions, actuellement immobilisé, se mobilisera de nouveau et nous fournira la base d'un crédit illimité pour nos transactions. Les billets hypothécaires, dont personne ne veut aujourd'hui, circuleront de nouveau et constitueront des garanties plus sérieuses que toutes les valeurs véreuses dont notre marché financier a été inondé et dont les fluctuations ont été cause de tant de contretemps.

Tant que la taxe directe est restée à un taux excessif, cinq pour cent, puis trois pour cent et encore actuellement deux sept-dixièmes pour cent, nous comprenons que le capital se soit révolté contre une pareille exaction, et qu'il n'y ait déserté soit par la fuite, soit par les fraudes détestables. On sait que la moitié au moins du capital en Louisiane échappe à la taxe. Mais si la taxe est réduite à un taux raisonnable, avec la perspective d'une nouvelle réduction lorsque le total des valeurs amendes augmentera, les objections disparaîtront.

Sans doute c'est encore beaucoup d'avoir à payer un et demi pour cent pour taxes d'Etat et locales sur le capital, car si l'intérêt est de huit cela fait encore plus de vingt pour cent de revenu, ce qui est énorme. Mais la propriété est dans une condition plus mauvaise encore, puisqu'elle est taxé d'une somme d'un revenu fixe de 6 0/0 et puisqu'elle doit payer l'impôt sans égard aux non-valeurs, ce qui est loin d'être juste.

Nous ne voyons donc aucune bonne raison pour exempter le capital de l'impôt, et nous ne sommes admettre aucune exception pour le capital engagé dans les manufactures. L'agriculture mérite tout autant d'être encouragée que les manufactures, et si on l'exemptait seul, que resterait-il ? Il n'est rien de si dangereux que d'admettre une exception, c'est ouvrir la porte à toutes les réclamations.

L'exemption d'impôt ne fera, d'ailleurs, surgir aucune industrie qui n'aura pas par elle-même de chances de réussite. Si une entreprise est bonne, ce n'est pas un impôt léger qui l'empêchera de se fonder.

Appliquons donc au capital la règle commune et cherchons les moyens de l'empêcher de se dérober partiellement à l'impôt. Que toutes les valeurs soient déclarées par l'assessment et nous aurons bientôt un assessment de 200 millions et plus pour l'Etat, ce qui permettra de réduire la taxe d'Etat de 5 mills à 3 1/2 et les taxes locales proportionnellement.

Les raisons qui intéressent d'exempter le capital, d'opposent également à l'abolition de l'impôt des patentes. Cet impôt est indirectement un impôt de consommation, car, évidemment dans les frais généraux du commerce, il n'existe forcément aux prix des articles vendus et plus sur le consommateur, c'est-à-dire sur tout le monde. S'il frappe trop lourdement les petits marchands, il nous allons indiquer le moyen de faire une répartition plus équitable, il est très léger sur le gros commerce. Qu'est-ce que 200 ou 300 dollars pour une maison qui a deux, trois, quatre mille dollars de loyer, et le double d'autres frais généraux.

Quand les affaires allaient bien, personne ne songeait à réclamer contre l'impôt des patentes ; mais depuis que les affaires vont mal on se plaint de tout. Les loyers des marchands ont diminué de plus de moitié et cette diminution, résultant des circonstances, a été pour eux un bien autre allégement que celui que leur eût donné l'abolition des patentes et, cependant, leur situation a continué à empirer. Ce n'est que le retour de la prospérité générale qui améliorera cette situation, et ce n'est pas en rejetant sur la propriété et le capital les $900,000 que rapporte à l'Etat l'impôt dont il s'agit, qu'on rétablira la prospérité.

Qu'on allège les impôts le plus possible mais qu'on en laisse à chacun sa part. Seulement, il faut répartir l'impôt des patentes d'une façon plus équitable.

Sous prétexte d'égalité on a fait, par le système actuel, l'impôt le plus inégal qu'on puisse imaginer. On a visé entre lui de la proportionnalité qui est une des conditions de la justice dans l'impôt. C'est là où doit s'appliquer la réforme. L'impôt des patentes devrait logiquement être proportionné au chiffre d'affaires que fait le commerçant patenté, mais comme une pareille règle présenterait aux fausses délicatesses et aux fraudes, on exigerait de la part de lui un examen inquisitorial dans les affaires des commerçants, examen qui porte à de sérieux objections, on a imaginé, dans plusieurs pays d'Europe et notamment en France, de diviser l'impôt des patentes. Les commerçants paient un droit fixe très minime suivant la classe à laquelle ils appartiennent, puis un droit de tant pour cent sur le loyer du local qu'ils occupent.

Si le loyer ne représente pas exactement le chiffre d'affaires d'un commerçant, il peut être au moins considéré comme proportionnel, dans une certaine mesure, à l'importance de ces affaires. C'est une base facile à vérifier et qui a le mérite de remplacer la loi de proportion. Il est injuste de faire payer à un marchand qui n'a qu'un loyer de $500 une taxe égale à celle que paie celui qui a un loyer de $5000. Sans exiger plus de l'impôt des patentes, on pourrait avec ce système, le répartir beaucoup plus équitablement qu'il ne l'est maintenant avec un droit fixe pour chaque branche de commerce.

Le même règle est appliquée, en France et ailleurs, à l'impôt sur le mobilier, c'est-à-dire que l'impôt mobilier est remplacé par un impôt sur le loyer. On exempte les loyers jusqu'à un certain chiffre, 300 ou 500 francs par an par exemple, et au-dessus de ce chiffre on fait payer à toute personne tant pour cent sur son loyer en guise d'impôt sur le mobilier. Cette règle est fondée sur la présomption que la valeur du mobilier augmente avec le loyer, ce que le prix du loyer est proportionné au revenu ou aux moyens du locataire ; sans doute cette règle prête aux critiques, mais il n'est pas d'impôt auquel on ne puisse faire d'objections.

L'impôt mobilier proportionnel au loyer offre l'avantage d'atteindre tout le monde sauf les plus pauvres, et d'être basé sur la loi de proportionnalité. Il remplacerait avantageusement le système actuel qui est cause de tant de fausses déclarations et de fraudes, et qui pèse sur les contribuables de bonne foi en donnant une prime d'exemption à la mauvaise foi. Nous recommandons fortement son adoption.

Avec la taxe directe sur la propriété, le capital et les valeurs mobilières, et avec l'impôt des patentes et du mobilier proportionnel au loyer, il nous paraît juste d'établir encore une cote personnelle sur tous les citoyens et résidents du sexe masculin. Cette cote minime de un dollar ou de un dollar et demi par an, est très légitime, surtout si le produit en est affecté à l'instruction publique, dans un pays où cette instruction est donnée gratuitement à tous. Cette taxe personnelle doit être exigée de tous, de ceux qui ne votent pas aussi bien que de ceux qui votent, ce qui n'empêche pas qu'on peut réclamer de tout votant la présentation de son reçu de taxe.

Il n'entre pas dans notre cadre de discuter les détails d'application des idées que nous avons émises, mais nous sommes convaincu qu'un examen approfondi du sujet démontrera les avantages des réformes que nous avons proposées.

Sans bouleverser le système actuel, elles tendent à l'application des principes que nous avons formulés : contribution de tous aux charges publiques, division des impôts, proportionnalité dans leur répartition.

LE TRAITÉ DE COMMERCE FRANCO-AMÉRICAIN. — Une dépêche spéciale de Washington au *Times* contient ce qui suit :

Le général King a présenté un bill qui a été référé au comité des affaires étrangères dans le but d'obtenir, pour le développement des relations commerciales existant entre ce pays et la France, et entre les Etats-Unis et le Mexique. Il a introduit dans ce bill une partie du plan proposé par M. Léon Chotteau et quelques autres personnes dévouées par les membres de la récente excursion commerciale au Mexique. Le comité des affaires est favorable à ces mesures et le général King croit qu'elles passeront.

☞ L'artiste qu'emploie Lilienthal, le photographe, parle français ; il a travaillé 5 ans dans les premiers établissements de photographie de Paris.

Un problème à résoudre : Où le président de l'Etoile Rouge peut-il trouver la chaussure pour pouvoir la vendre à si bon marché ?

Louisiana Savings Bank and Safe Deposit Company.— Nous appelons l'attention sur l'état de situation de cette banque publié dans nos colonnes d'aujourd'hui. Il y a là la preuve de sa rapide et, du reste, est très solide prospérité. Les dépôts s'augmentent journellement pour les dépenses et pour le public. On sait que la Louisiane Savings Bank possède une voûte à l'épreuve du feu et des voleurs, divisée en compartiments forgés à cet effet et tenant même leur grandeur et leur position, depuis 66 jusqu'à $1000 par m². On peut y déposer en toute sureté de l'argent, des bijoux, de l'argenterie, des papiers de famille, etc., etc. C'est pour la banque un véritable coffre-fort contenant dans une voûte et dont il a seul la clé.

Pierre artificielle.—La pierre artificielle a fondu la sollicité de la pierre naturelle et elle est aujourd'hui de pouvoir être mise sur place tout d'une pièce. Cette emploierie pour la pavage des rues et trottoirs sous le nom de "Schillinger Patent Pavement" est de beaucoup préférable au concassé de pierre ordinaire. Le conseil des délégations régionales et se trouve occupé M. Félix Jolimont, Mon. 206 et 210 rue Bienville, fabrique et pose le "Schillinger Pavement." Il vient aussi des pierres allemandes, des dimensions et empêchements, du ciment de Portland, etc. Les ordres laissés à la Boîte 148, Montbleu & Dunbar Exchange, seront remplis avec la plus grande promptitude.

NOTICE AUX PEINTRES ! NOTICE DONNÉE pour billets à l'ETOILE ROUGE.

—Le nombre des émigrants qui ont débarqué à New-York pendant le mois d'avril a été de 10,425, parmi lesquels on remarquait 142 Français 175 Alsaciens Lorrains, 18 Belges, 51 Luxembourgeois et 734 Suisses.

—Une jolie pensée émétique, à laquelle le *Galignani's M* a donné l'hospitalité :

Le whiskey est le seul remède qui fasse l'homme soit parvenu à sixer.

Une erreur du "Democrat."

Nous attendons encore une réponse aux arguments que nous avons fait valoir contre la quarantaine. Le *Picayune* et le *Democrat* qui se sont fait les défenseurs du Bureau de Santé, n'ont réfuté aucune de nos raisons. Le *Democrat*, dans son numéro d'hier, invoque le cas de l'Emily B. Souder, contenant par la majorité des médecins et si peu concluant. Nous n'y reviendrons pas, mais nous tenons à protester contre l'étrange erreur que commet notre confrère quand il dit :

"La grande masse de la communauté consommatrice de la Nouvelle-Orléans, comme le Bureau, est pourtant la confiance de la grande masse du peuple de la ville."

Le *Democrat* ignore-t-il que la pétition à la Convention demandant la suppression de la quarantaine, est signée par mille commerçants, et que parmi les signataires figurent les négociants les plus connus de la ville ? Ignore-t-il que le comité exécutif de la société sanitaire auxiliaire a été obligé de rapporter sa résolution ordonnant la quarantaine, parce qu'il était menacé d'une protestation générale des membres de la société et parce que, suivant le rapport de M. Glauber, les trois quarts des citoyens désignés comme inspecteurs refusaient de servir et la résolution était maintenue ?

La vérité est qu'il n'y a pas un commerçant sur dix qui soit en faveur de la quarantaine actuelle, laquelle est contraire à l'esprit et à la lettre de la loi et menace de ruiner notre port.

ET. BOLSTEIN CORRESPONDAL.—M. Hilaire Trolles se propose de publier prochainement sous ce titre un journal en anglais et en espagnol qui circulera gratuitement parmi nos négociants et ceux du Mexique, de Cuba, de l'Amérique centrale et de l'Amérique du sud. L'objet de cette publication est de contribuer à étendre nos relations avec les pays de langue espagnole. L'idée est bonne et mérite d'être encouragée, car il faut espérer que un jour ou l'autre nous serons débarrassé de la quarantaine.

Bottes en chevreau français, pour dames, à l'ETOILE ROUGE.

Bachelières.—M. T. Chauvière, chapelier rue de Chartres 95, vient de recevoir de Paris un envoi considérable de jolis chapeaux bréthiens, remarqués pour leur légèreté. Il y en a de diverses couleurs et ils sont des formes les plus nouvelles.

LA QUESTION DES TARIFS EN FRANCE.

Nous reproduisons la dépêche suivante que le télégraphe nous avait transmise, en en retranchant la réponse du ministre.

Paris, 2 mai.—Les délégués des 38 chambres de commerce ont présenté aujourd'hui au ministre du commerce une pétition demandant pour les négociants et pour le public. On sait que la Louisiane Savings Bank possède une voûte à l'épreuve du feu et des voleurs, divisée en compartiments forgés à cet effet et tenant même leur grandeur et leur position, depuis 66 jusqu'à $1000 par m². On peut y déposer en toute sureté de l'argent, des bijoux, de l'argenterie, des papiers de famille, etc., etc. C'est pour la banque un véritable coffre-fort contenant dans une voûte et dont il a seul la clé.

Pierre artificielle.—La pierre artificielle a fondu la sollicité de la pierre naturelle et elle est aujourd'hui de pouvoir être mise sur place tout d'une pièce. Cette emploierie pour la pavage des rues et trottoirs sous le nom de "Schillinger Patent Pavement" est de beaucoup préférable au concassé de pierre ordinaire. Le conseil des délégations régionales et se trouve occupé M. Félix Jolimont, Mon. 206 et 210 rue Bienville, fabrique et pose le "Schillinger Pavement." Il vient aussi des pierres allemandes, des dimensions et empêchements, du ciment de Portland, etc. Les ordres laissés à la Boîte 148, Montbleu & Dunbar Exchange, seront remplis avec la plus grande promptitude.

NOTICE AUX PEINTRES ! NOTICE DONNÉE pour billets à l'ETOILE ROUGE.

—Le nombre des émigrants qui ont débarqué à New-York pendant le mois d'avril a été de 10,425, parmi lesquels on remarquait 142 Français 175 Alsaciens Lorrains, 18 Belges, 51 Luxembourgeois et 734 Suisses.

—Une jolie pensée émétique, à laquelle le *Galignani's M* a donné l'hospitalité :

Le whiskey est le seul remède qui fasse l'homme soit parvenu à sixer.

LES ÉLECTIONS BLANQUI ET GODELLE. —Le *National* s'exprime ainsi :

"Il serait cependant fâcheux que les intransigeants se missent à gaspiller de ce train les forces accumulées par les républicains unanis. Il ne faudrait pas beaucoup de folles gageures comme celle que vient de gagner la première circonscription de Bordeaux, modifié par quelques cens-ou de Paris, pour disiper une bonne partie des trésors amassés pendant huit ans de sagesse et de modération."

Quant à l'élection de M. Godelle, avant qu'elle fût accomplie, le *Nord* indiquait déjà quelle signification elle devrait avoir aux yeux des républicains.

"Si M. Godelle est élu, il aura dû certainement une bonne partie de son succès à l'émotion produite dans cet arrondissement par les projets de loi de M. Jules Ferry, et il y aura là matière à de sérieuses réflexions pour les républicains. Il y a quelques semaines, ils n'étaient, dans un arrondissement de la très cathol que Bretagne, à élu un candidat qui était avant tout "candidat catholique" et qui prétendait M. le comte de Chambord. Aujourd'hui ils ne peuvent empêcher le succès d'un candidat impérialiste dans la très libérale ville de Paris, qui, sous le nom d'Empire, rallie en ses rangs aux bonapartistes. Ce rapprochement est un avertissement. L'élection de Pontivy a été le résultat de la confiance inspirée par les déclarations de M. Dufaure affirmant à la tribune que la liberté religieuse ne serait inquiétée, l'élection de Paris est le fruit des inquiétudes éveillées par les projets de loi enchaînant du droit commun en matière d'enseignement certaines congrégations religieuses."

Le question, maintenant, est de savoir comment le gouvernement sortira de la difficulté que lui ont créée les brandons unis aux réactionnaires de Bordeaux.

"De la façon la plus simple du monde, dit la *Correspondance Havas*. M. Bisseuil n'était pas éligible, les suffrages portés sur son nom devaient donc être considérés comme nuls. On les inscrira en procès-verbal de l'élection ; mais nous croyons savoir que le conseil de préfecture, lors du recensement des votes, ne proclamera pas M. Bisseuil élu ; c'est M. *L. Lavertu*... qui sera proclamé."

Quand Vadbien viendra devant la Chambre, le gouvernement s'il est interrogé, n'aura qu'à répondre tout simplement qu'il a exécuté la loi ; qu'il ne pouvait pas faire autrement ; qu'il lui était interdit de proclamer député un homme frappé d'inéligibilité par un arrêt de justice, arrêt que le vote d'un collège électoral qui sait pouvoir passer casser.

La Chambre, ensuite, votera. Or, croit-on qu'elle donnera tort au gouvernement d'avoir exécuté la loi ? On serait la première fois qu'on verrait un Parlement renverser un ministère pour avoir été respectueux de la légalité, et nous sommes bien persuadé que la Chambre des députés ne donnera pas ce spectacle-là."

Cette information est confirmée par le *Télégraphe*.

La *Correspondance* authentique approuve, d'ailleurs, entièrement cette manière de procéder, car elle empêcherait d'autres circonscriptions, qui soulèvent la validité de valider pour Vallée, Rancé, Bidart et autres députés, de faire de même. "La Chambre, dit-elle, c'est que, si l'on ne prononce pas l'invalidation, on n'en compte pas ses suffrages, il sera inutile de recommencer l'agitation pour un autre.

Souliers de pêcheur à 75 cents la paire à l'ETOILE ROUGE.

LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT EN FRANCE.—On apprend que le projet de M. Ferry, l'extrait suivant du rapport fait par M. Bouquet, rapporteur de la loi du 15 mars 1850, relative aux congrégations non autorisées :

Les membres des congrégations religieuses non reconnues par l'Etat pourront-ils ouvrir et diriger des établissements d'instruction publique ou y professer ?.... Oui. La République n'a pas dit qu'aux ignorants et aux indigènes le droit d'enseigner. Elle ne connaît pas les congrégations.....elle ne voit devant elle que des personnes.....des citoyens auxquels elle n'a droit de demander ce qu'ils sont devenus *Dieu et devant les hommes*.....

—Le curieuses renseignements qui suit prouve que ce n'est pas sans raisons que l'on dit : "prêter" serment. Voici un effet, d'après la *Gazette* ecclésiastique, le nombre des serments prêtés par le prince de Talleyrand, depuis son long cursus carrière, soit ecclésiastique, soit politique.

Ces serments sont au nombre de trente :

1. A Clément XIII, lorsqu'il fut ordonné prêtre.
2. A Clément XIV, lors de son élévation à l'évêché d'Autun.
3. A Louis XVI, en 1789 (convocation des Etats-Généraux).
4. Au roi et à la Constitution (fédération du Champs de Mars).
5. Au Directoire, en 1795.
6. A ce même Directoire, en 1798, comme ministre des relations extérieures.
7. Aux trois consuls Bonaparte, Sieyès et Ducos.
8. A Napoléon, seul consul.
9. A Napoléon, empereur.
10. A Louis XVIII, en 1814.
11. A Louis XVIII, lors de la seconde restauration, en 1815.
12. A Charles X, en 1824.
13. A Louis-Philippe, en 1830.

Il y en a qui se mettent le doigt dans l'œil, d'autres qui en font accroire à leurs mères ! ..... Il y en a aussi qui ont le bon esprit de ne se chasser que l'ETOILE ROUGE.

Lits pour meubles de chambre à coucher, bibliothèques, tables à ouvrage, berceaux bréviaires, en Palais de l'AIGLE d'Or, coin Bienville et Prytania.

Pantoufles dentelle genuine, à l'ETOILE ROUGE.

Depuis plus de trente ans, il est établi que le vin de Bordeaux est le meilleur tonique connu. Il est aussi le plus agréable et le plus économique. Les médecins le prescrivent dans les cas de faiblesse, de convalescence, de manque d'appétit, de dyspepsie, de maladies de poitrine, de fièvre, de malaria, etc. Il est recommandé par les médecins de la Nouvelle-Orléans. Il est vendu par le meilleur marché imaginable.

$4.75

Habillements pour Première Communion, consistant en pantalon, pantalons, gilet en piqué blanc, chapeau et cravate : le tout pour

$4.75.

Le rayon des chaussures est connu pour plus vaste. Linge de corps, fabrication d'hommes élégantes et couleur, habits, vêtements, etc., etc.

MICHEL LION,

196, 198 et 200 rue Vieille-Levée.

27avril—1m

BONNE OCCASION.

Magasin de fourrage à vendre.

UN bon magasin de fourrage faisant de très bonnes affaires, loyer modéré avec un excellent bail.

Le fonds contient en deux dongs et deux mulets ainsi que les accessoires d'un magasin de ce genre. Quant aux marchandises qui restaient en magasin, elles seront vendues au prix du marché.

La vente a lieu pour cause de changement d'affaires. S'adresser au bureau de ce journal.

6 mai—1t

A vendre pour cause de départ.

L'ETABLISSEMENT de marchand-tailleur, rue LAFAYETTE, No 120 rue Bienville, entre Terpsichore et St-Pierre, avec deux mulets et son chariot. Le propriétaire part pour la France et offre son établissement à des conditions favorables. Il pourra, si on le désire, rester pour le premier mois pour aider le nouveau propriétaire à se mettre au courant des affaires. Pour plus amples renseignements s'adresser au propriétaire sur les lieux.

Avril—1m

A vendre à l'amiable,

Au No 218 rue Bienville, entre Carondelet et Baronne.

UN assortissant complet d'objets de ménage consistant en meubles de lits et literie complète, tables, chaises, glaces, tableaux, rideaux, stores, tapis, vaisselle, verres et verrerie, fourneaux, cuisinière, ustensiles, placard, etc., etc., dont on peut voir le détail en se présentant sur les lieux. Le tout sera vendu à un prix très modéré. S'adresser sur les lieux depuis 9 à 12 heures et de 2 à 4 heures P. M.

Le Dr A. CAPDEVIELLE

A OUVERT un bureau de consultation No. 22, rue Bienville, entre Carondelet et Chartres.

Heures de consultation—Tous les jours, de 9 à 12 heures.

Résidence—No. 114 rue Burgundy.

15 fév—tf

Rapport sur la situation DE LA LOUISIANA SAVINGS BANK —AND— Safe Deposit Company, DE LA NLLE-ORLEANS, LOUR.

A la clôture des affaires le 6 mai 1879.

ACTIF :

Prêts et escomptes..... $913,145 64
Fonds et garanties..... 126,825 72
Fonds d'épargnes..... 12,825 72
Propriété immobilière..... 32,000 00
Meubles et ustensiles, y compris la voûte de dépôts..... 50,000 00
Chèques américains et Exchange.....$348,609 32
Argent..... 60,517 96
409,126 79
Total..... $1,170,924 25

PASSIF :

Capital actions..... $500,000 00
Dépôts en compte courant..... 542,673 33
Dividendes non déclarés..... 29,250 00
Dépôts portant intérêt :
Plus de 6 mois.....$179,346 78
Dépôts au portant, pas d'intérêt..... 151,453 41
330,800 19
Total..... $1,170,924 25

E. C. PALMER, Président.
J. S. WALKER, Caissier.

A partir d'hier, les dépôts portant intérêt au taux susmentionné seront payables sur demande, sans avis préalable.

L'Un intérêt de 5 pour cent sera payé le 1er janvier et le 1er juillet sur tous les dépôts qui seront restés en dépôt trois mois pleins ; mais aucun intérêt ne sera payé sur les comptes dépendant de trois mois.

Toute somme en dessous de $100 peut être retirée sur demande.

Les sommes en dessous de $100 et au-dessus de $500 peuvent être retirées après quinze jours francs.

Les sommes en dessous de 1000 et au-dessus de $500 peuvent être retirées après trente jours francs.

Les sommes au-dessus de 1000 ne seront payées qu'à des époques déterminées par le conseil d'administration, et après avis donné par le président, ou après trois mois, suivant ordonné aux actionnaires.

Nous appelons l'attention toute particulière de nos lecteurs sur notre VOUTE DE SURETE POUR DEPOTS, que nous louons pour $5 par mois et au-dessus, suivant la grandeur désirée. Toutes les personnes louant ces voûtes auront leurs propres clefs, et aucune autre personne ne pourra entrer dans la voûte sans la présence du locataire ou de son représentant autorisé par écrit.

Nous avons aussi des voûtes pour le dépôt de valeurs, etc., etc.

Pour autres détails, voyez nos annonces.

Pour garde du Bureau.
7mai—30t GEO. MATHER, constable.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Franco-Américaine, rue du Canal 104, Nouvelle-Orléans, 6 mai 1879.—A la séance ordinaire pour l'élection de Directeurs ont été nommés pour l'ensemble de l'année 1879 et prendront leur service à la prochaine assemblée générale, le 7 avril dernier, les messieurs suivants :

MM. F. Bonnecaze, Président.
A. Bonnecaze, Vice-Président.
Paul Fourcy, Trésorier.
Paul Pecquet du Bellet, Secrétaire.
E. V. Reggio.
E. V. Reggio.
E. V. Reggio.

En outre nos remercie du Bureau qui a eu lieu le 5 mai 1879, M. Paul Fourcy a été à l'unanimité nommé Président.

Gérant. G. W. HOTT, Secrétaire.

CONSULTATION et MOKAINE.

Un attendant que le public effectuer des dépôts de ses Médecins pour un certain nombre de plus grande de la ville, on pourra en trouver à nous offices, rue Carondelet, entre Gravier et Common, entre les heures de 8 et 10 A. M. et de 2 à 4 P. M. Les pauvres seront traités gratuitement. Les personnes malades peuvent aussi consulter par écrit.

Je dois déclarer que les Médecins ont aussi appelé à la grande qu'elle ont accordée au public, et que les consultations obtenu dans le Bureau.

7 mai—1t Dr G. TESTUT.

AVIS.

Société de Bienfaisance des Membres de la Nelle-Orléans.

A la séance du 7 avril, présidée par le Dr F. de Jonchère, au No 72 rue Rampart, entre Conti et St-Louis, ont été élus les membres d'un bureau de consultation, de 9 à 10 A. M., à la Pharmacie Française, rue Rampart, entre Conti et St-Louis, pour les pauvres de la Société.

Le bureau de président, WM. MAYLIE, Secrétaire.

Nouveau Magasin de Modes.

Mme LÉON DROUET.

DE retour de France, Madame Drouet a ouvert un établissement où elle vient de recevoir les dernières nouveautés de la saison. Elle invite toutes les personnes qui désirent avoir un chapeau élégant à venir le voir, elles seront sûres de trouver ce qu'elles désirent. Elle a aussi un assortiment complet de fleurs pour les modes. On trouvera aussi chez elle un grand choix de rubans, de plumes, de dentelles, etc. Elle espère donc que toutes les personnes qui désirent avoir un chapeau élégant à bon marché viendront la voir.

Rue Bienville, entre Chartres et Royale.

Nouveau Magasin de Modes.

Mme LÉON DROUET.

DE retour de France, Madame Drouet a ouvert un établissement où elle vient de recevoir les dernières nouveautés de la saison. Elle invite toutes les personnes qui désirent avoir un chapeau élégant à bon marché viendront la voir.

Rue Bienville, entre Chartres et Royale.

ONE PRICE STORE,

196, 197 & 199, rue Vieille Levée,

ENTRE CHARTRES ET ROYALE.

Notre stock d'Habillements vient d'être reçu de New-York, France, Canada et Angleterre, et est complet dans tous les départements. Toute personne désirant avoir des habillements faits à la dernière mode, à des prix très modérés, ne devra pas manquer de nous visiter avant d'acheter ailleurs, car nous sommes bien persuadé que nous pouvons lui vendre à meilleur marché.

Le "One Price Store"

est situé entre Bienville et Iberville, en face de la Maison de Ville, et celle où on trouve le meilleur marché aujourd'hui.

$4.75

Habillements pour Première Communion, consistant en pantalon, pantalons, gilet en piqué blanc, chapeau et cravate : le tout pour

$4.75.

Le rayon des chaussures est connu pour plus vaste. Linge de corps, fabrication d'hommes élégantes et couleur, habits, vêtements, etc., etc.

MICHEL LION,

196, 198 et 200 rue Vieille-Levée.

27avril—1m

BONNE OCCASION.

Magasin de fourrage à vendre.

UN bon magasin de fourrage faisant de très bonnes affaires, loyer modéré avec un excellent bail.

Le fonds contient en deux dongs et deux mulets ainsi que les accessoires d'un magasin de ce genre. Quant aux marchandises qui restaient en magasin, elles seront vendues au prix du marché.

La vente a lieu pour cause de changement d'affaires. S'adresser au bureau de ce journal.

6 mai—1t

A vendre pour cause de départ.

L'ETABLISSEMENT de marchand-tailleur, rue LAFAYETTE, No 120 rue Bienville, entre Terpsichore et St-Pierre, avec deux mulets et son chariot. Le propriétaire part pour la France et offre son établissement à des conditions favorables. Il pourra, si on le désire, rester pour le premier mois pour aider le nouveau propriétaire à se mettre au courant des affaires. Pour plus amples renseignements s'adresser au propriétaire sur les lieux.

Avril—1m

A vendre à l'amiable,

Au No 218 rue Bienville, entre Carondelet et Baronne.

UN assortissant complet d'objets de ménage consistant en meubles de lits et literie complète, tables, chaises, glaces, tableaux, rideaux, stores, tapis, vaisselle, verres et verrerie, fourneaux, cuisinière, ustensiles, placard, etc., etc., dont on peut voir le détail en se présentant sur les lieux. Le tout sera vendu à un prix très modéré. S'adresser sur les lieux depuis 9 à 12 heures et de 2 à 4 heures P. M.

Le Dr A. CAPDEVIELLE

A OUVERT un bureau de consultation No. 22, rue Bienville, entre Carondelet et Chartres.

Heures de consultation—Tous les jours, de 9 à 12 heures.

Résidence—No. 114 rue Burgundy.

15 fév—tf

BRÉSILIENS! BRÉSILIENS!

BRÉSILIENS !

M. CHAUVIÈRE, Importateur de bérets, mauves et noirs, des formes les plus nouvelles, coupées et vernies, empêchant la pluie froide et la poussière.

A toute heure ouverte.

Chez T. CHAUVIÈRE,
95 Chartres, entre Conti et St-Louis.

Blanchissage, teinture noire et couleur de chapeaux de feutre à prix réduits.

LES SAINT-THOMAS

Le proverbe qui s'adapte à ce saint est celui-ci : "Il faut vivre pour croire." On pourrait dire St-Thomas une personne peu croyante. Il y a dans notre population bien des St-Thomas et plus qu'un million. Il y en aura, sur plus qu'un et plus il y en aura qui seront convaincus de la vérité, quel est devenons proverbiale : c'est qu'à l'Etoile Rouge on vend du supérieur à des prix à renverser, d'étonnement, le plus stoïque acheteur.

LES FEMMES.

Il y a de plus difficile à convaincre, ce affaires de goût, que les femmes ! n'entendons pas. Eh ! bien à l'Etoile Rouge les vendeuses n'ont pas le temps de les convaincre, car toute la clientèle y est tellement élégante et de bon goût qu'à peine vue et essayée elle est vendue. De là vient la grande mot à la mode : "Je me chausse à l'Etoile Rouge" pour dire qu'on est bien chaussé et surtout élégamment chaussé.

LES ENFANTS.

C'est devenu le paradis des enfants que l'Etoile Rouge. La fée y vient des meilleurs de toutes couleurs : argentées, dorées, bleues et dorées, blanches, roses, blanches, "que c'est comme un bouquet de fleurs." C'est là que la maman peut contempler en petites fils en lui faisant prendre d'une petite paire de bottes. C'est là que la petite fille peut choisir à petit prix un bel ensemble d'une jolie petite robe de bottes. C'est là que le garçon peut trouver ses bottes bottes pour sa première communion. C'est là que le mari peut payer à sa femme un bel présentant une de ces petites fantaisies que l'on ne trouve que là.

LES GENS DE LA CAMPAGNE.

On est toujours étonnés pourquoi de l'abondance, pour acheter à bon marché, et on n'est à l'Etoile Rouge ! Et c'est pourtant si pourtant ! Il est certainement et pourtant ! Le prix fixe étonne tout le monde, et on ne peut plus ! Tous les articles sont marqués en chiffres connus, de sorte que l'acheteur sait, avant bien que le vendeur, le coût d'une pièce de confiance. Avec ces avantages il n'y a pas de doute que l'étranger devra choisir l'Etoile Rouge de préférence à tout autre établissement.

CE QUI ÉTONNE

tout le monde c'est de comparer les prix de l'Etoile Rouge à ceux d'autres maisons et d'y trouver une différence tellement grande en faveur des bas prix de l'Etoile Rouge que l'on comprend pourquoi cette fameuse combinaison : "le plus que possible" ! Il pourrait il faut se rendre à l'évidence : la marchandise est fraîche et belle, le coupe en est élégante, le durée en est très bonne et les prix sont d'une bas à entraîner tout le monde.

UNE CRAINTE EFFACÉE.

Nous dire partisans de l'Etoile Rouge sont pendant que le changement de local ne dérange la clientèle, ils peuvent être sans crainte, car le nouveau magasin est tout aussi bien situé que l'ancien, et même mieux, puisqu'il n'a à côté de lui que des grands magasins de nouveautés, tandis que l'ancien était entouré de petites boutiques de revendeurs et revendeuses.

LA CHAUSSURE FINE.

Toute la chaussure fine qui se vend à l'Etoile Rouge, est faite sur commande pour satisfaire les goûts et les modes de notre ville. Voici les dernières genres qui sont mis en vente.

Bottes en chevreau français coupe entière, haut de tige genre de ville, talon régence. Prix 6 00 la paire. Ce prix peut paraître élevé, mais en comparant l'article extraordinaire l